

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>PLAN DE RELANCE - 378 AMENAGEMENT NUMERIQUE</b>	

Le Conseil Régional,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le régime d'aide d'Etat SA 37 183 « Plan France Très haut Débit »,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4, L.4311-1 et suivants, L.1425-1, L.1425-2, L.4221-1 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 octobre 2014 approuvant la stratégie régionale d'aménagement numérique du territoire,
- VU** le protocole d'accord sur l'Aménagement numérique de la Vendée signé le 13 mai 2015 entre la Région et le Département de la Vendée,
- VU** la délibération du Conseil régional du 29 juin 2015 adoptant la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN),
- VU** la délibération du Conseil régional du 23 juin 2016 relative au programme n°378 « Aménagement Numérique »,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 30 septembre 2016 approuvant la convention pour le financement du réseau Très haut Débit de la Vendée 2016 - 2020 (phase 1),
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020.

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

**ENTENDU** Roch BRANCOUR, Olivier BIENCOURT, Viviane LOPEZ, Johann BOBLIN, Lucie ETONNO, Pascal GANNAT, Phillipe HENRY

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 18 200 000 euros d'autorisation de programme au titre du programme n° 378 "Aménagement Numérique",

**ATTRIBUE**

au GIP « Vendée Numérique » une subvention d'un montant de 17 998 840 euros sur un montant subventionnable de 189 118 419 euros, pour soutenir la seconde phase de déploiement du réseau de fibre optique à l'abonné (2021 - 2023), permettant une couverture à 100% du département en Fibre à l'abonné,

**AFFECTE**

une autorisation de programme de 18 M€ pour financer les déploiements réalisés par Vendée Numérique dans le cadre de la seconde phase de son programme de déploiements de la fibre à l'abonné,

**APPROUVE**

la convention correspondante à intervenir avec « Vendée numérique » présentée en annexe1,

**AUTORISE**

la dérogation aux articles 12 et 13 du Règlement budgétaire et Financier, relatifs aux règles d'attribution des aides régionales afin de permettre les modalités de versement de la subvention prévues à l'articles 5 de la convention,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**AFFECTE**

une autorisation de programme d'un montant de 200 000 euros afin de soutenir le développement de l'e-administration sur le territoire régional.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Pascale DEBORD

Absents lors du vote : Alain AVELLO et Marguerite LUSSAUD.

REÇU le 15/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs